Image not found or type unknown

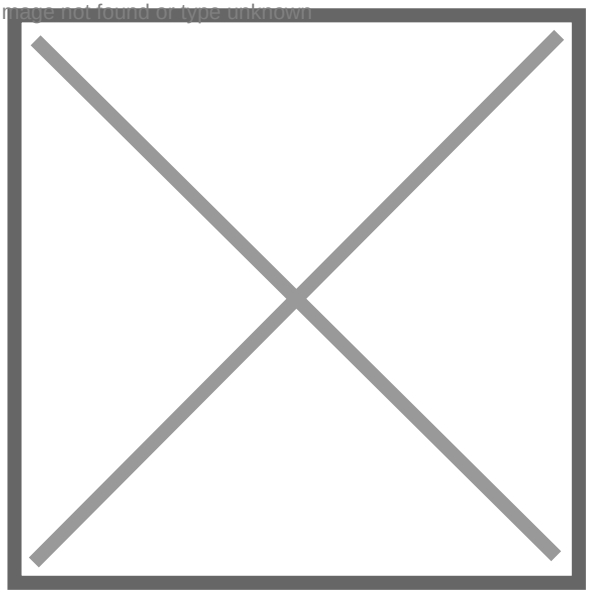

Projet de saisine du tribunal IJ

Par **Limou**, le **21/11/2018** à **09:48**

Bonjour,

J'ai reçu après plusieurs courriers et échanges avec intrum un courrier de projet de saisine du tribunal.

Frxx me réclame 40.43 en ayant sous évalué fortement mes frais de restitution de forfait non utilisé. 8.57 au lieu de 30.66€.

Il me harcèle de courrier et m'envoie gentillement sur les roses. Je ne vois pas les tentatives amiables car je pensais que cette société était censé faire le pont entre moi et frxx et essayer de trouver une solution. Là j'ai juste droit à une menace de tribunal.

Que faire?

Par **amajuris**, le **21/11/2018** à **10:06**

bonjour,
cette société de recouvrement a été mandaté par votre opérateur, pour recouvrir cette dette et non en apprécier le montant.
je ne pense pas que pour ce montant, cette société saisisse le tribunal.
vous ne payez rien, vous ne reconnaissez rien et vous attendez sachant que ces sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir.
le risque est que votre opérateur vous inscrive dans le fichier Préventel qui recensent tous les incidents de paiement et les personnes y étant associées.

salutations

Par **Limou**, le **21/11/2018** à **12:09**

Bonjour et tout d'abord merci pour cette réponse rapide.

C'est ce que je me suis dit d'autant plus qu'intrum rachete les dettes pour se les faire payer de ce que j'ai pu comprendre.

Pour la question de mon inscription dans le fichier preventel, ca ne me derange pas plus que ca même si c'est injustifié. Ce qui est sur c'est que free ne m'acceptera plus parmis ses clients, mais la reciproque est vraie.

Merci encore!

Par **morobar**, le **21/11/2018** à **16:54**

Bonjour,
[citation]Pour la question de mon inscription dans le fichier preventel, ca ne me derange pas plus que ca même si c'est injustifié. Ce qui est sur c'est que free ne m'acceptera plus parmis ses clients, mais la reciproque est vraie. [/citation]
Sauf que les autres opérateurs non plus.
Bien que votre ex-prestataire ne soit pas membre du GIE PREVENTEL, une inscription à un tel fichier reste un boulet compte tenu du nombre important d'opérateurs qui refuseront votre adhésion.

Par **Limou**, le **24/11/2018** à **08:43**

Bonjour et tout d'abord merci pour cette réponse rapide.

C'est ce que je me suis dit d'autant plus qu'intrum rachete les dettes pour se les faire payer de ce que j'ai pu comprendre.

Pour la question de mon inscription dans le fichier preventel, ca ne me derange pas plus que ca même si c'est injustifié. Ce qui est sur c'est que free ne m'acceptera plus parmis ses clients, mais la reciproque est vraie.

Merci encore!

Par **morobar**, le **24/11/2018** à **09:07**

Bis repetita, il ne s'agit pas de ce seul opérateur, mais de tous les opérateurs qui refuseront

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

dorénavant toute souscription de ligne, y compris pour vos enfants mineurs.

Par **Limou**, le **25/11/2018** à **07:50**

J'entends bien,
Pourrais je me défendre aupres d'eux en justifiant l'abus de frxx?

Par **morobar**, le **25/11/2018** à **08:59**

La réponse: c'est à l'opérateur concerné d'établir la main-levée.
Personne n'examinera votre dossier ni n'arbitrera, on vous renverra vars l'opérateur et/ou à défaut vers la justice.
Mais je crois que l'opérateur ne fait pas, actuellement, partie du GIE Préventel.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés